



 **RAPPORT ANNUEL 2014 – 2015**



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

# Sommaire

1	Mot de la présidente
2	À propos de l'AQPV
2	Les membres
2	Le conseil d'administration
3	L'équipe de travail
4	Bilan des activités 2014-2015
4	Prises de position et représentations
6	Sensibilisation
7	Formation
8	Publications
12	Partenariats et concertation
13	Participation à des activités organisées par des partenaires
14	Conférences et consultations
14	Présence dans les médias
15	Ressources et dépenses
16	Remerciements
16	Ministères subventionnaires en 2014-2015

## Mot de la présidente

C'est toujours avec fierté que nous déposons nos bilans. Ils reflètent la qualité du travail accompli à l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV), sa vitalité et l'engagement de son personnel et de son conseil d'administration.

L'année 2014-2015 a été très productive même si nous avons été confrontés à d'importantes difficultés. Nous avons dû en effet composer avec des absences prolongées, pour des raisons de santé, de toute l'équipe de la permanence de l'Association. Faut-il le rappeler, l'AQPV s'appuie sur le travail de trois employées. On peut dès lors comprendre que nous nous sommes retrouvés dans une situation pour le moins précaire compte tenu de tous les dossiers et activités que nous menions de l'avant.

Nous avons pourtant su tenir la barre dans la tempête qui nous a secoué, comme en témoigne le présent rapport annuel. À partir de l'automne 2014, nous avons embauché une nouvelle équipe qui a pris énergiquement la relève. Cela nous a permis de poursuivre nos activités régulières, de maintenir notre implication dans plusieurs comités et tables de concertation, de répondre aux demandes de nombreux organismes et à celles des victimes qui ont fait appel à l'AQPV. Nous avons aussi assuré la continuité et le développement des projets en cours.

Nos formations ont été offertes à plusieurs reprises, notamment en région. Les évaluations montrent qu'elles répondent à des besoins, offrent un contenu de qualité, favorisent l'approfondissement et la mise à jour des connaissances sur le fonctionnement du système de justice pénale au Canada. Nous avons consacré beaucoup de temps à la production des guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. Si les travaux ont avancé selon les échéanciers prévus et s'ils ont été menés avec rigueur, on le doit en grande partie à Lise Poupert, vice-présidente de l'AQPV, qui a en assumé la supervision au cours des derniers mois. Nous avons également mené plusieurs activités de promotion pour diffuser le coffret *24 heures textos* dans divers milieux. Cet outil novateur cible la problématique du cyberharcèlement dans les relations amoureuses des jeunes de 14 à 17 ans. Les organismes qui l'ont utilisé n'ont eu que de bons commentaires. C'est fort encourageant !

En 2014-2015, nous avons poursuivi notre engagement pour faire avancer les droits des victimes. Le projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes a été à l'avant-plan des projets déposés par le gouvernement fédéral en cours d'année. L'Association a été l'un des rares organismes à présenter un mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Participation aux audiences de ce comité, entrevues dans les médias, articles et conférences dans différents forums, cours à l'Université de Montréal: par ces diverses activités, nous avons aussi alimenté la réflexion critique sur les enjeux liés à l'adoption et à la mise en œuvre de cette nouvelle législation. L'AQPV s'est fait également entendre à l'occasion du dépôt d'autres projets de loi touchant plus particulièrement le système correctionnel canadien.

Comme on pourra le constater à la lecture du rapport d'activités 2014-2015, l'AQPV n'a pas ralenti son rythme, ni perdu sa capacité de rebondir, et ce, malgré les obstacles. Nous le devons à plusieurs personnes et je tiens à souligner leur contribution.

Merci à...

Notre équipe à la permanence, Marie-Hélène Blanc, Katia Leroux et Dorra Sediri, qui tiennent les rênes de l'AQPV depuis plusieurs années et qui ont pavé la route au travail que nous avons accompli en 2014-2015.


Marisa Canuto qui a assumé un intérim très efficace à la direction de l'AQPV. Ses compétences nous ont permis de maintenir le cap.

Marc-André Ross et Thomas Belin qui ont pris à cœur la mission de l'AQPV et nous ont épaulés dans tous nos projets.

Lise Poupert, dont nous avons apprécié la générosité et la disponibilité en cette période plus difficile.

Merci aux membres du conseil d'administration qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur énergie afin d'assurer la continuité de nos projets et la saine gestion l'AQPV.

Merci à nos membres et partenaires qui ont soutenu notre mission en 2014-2015.



Arlène Gaudreault

## À propos de l'AQPV

2

Rapport annuel 2014-2015

La mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels. Depuis 30 ans, nous organisons des activités de sensibilisation et produisons des outils d'information juridique vulgarisée. Nous mettons en œuvre un programme annuel de formation destiné aux personnes qui accompagnent les victimes dans leur rétablissement et leur parcours dans le système de justice. Nous militons pour les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels tant auprès des instances politiques provinciales que fédérales. Nous offrons des services de référence aux victimes, adultes et mineures, et à leurs proches.

### Les membres

L'appui de nos membres nous permet de poursuivre notre mission et nos objectifs. Ils proviennent des organisations d'aide aux victimes de même que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des milieux communautaires ou sont des professionnels œuvrant en pratique privée. Au 31 mars 2015, l'Association comptait 169 membres, répartis en trois catégories : membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires), membres individuels et membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres associatifs représentaient, en 2014-2015, 71,6 % du membership de l'Association et les membres individuels comptaient quant à eux pour 24,9 %.

Être membre de l'AQPV donne plusieurs avantages, notamment recevoir les rapports d'activités annuels, les procès-verbaux des assemblées générales, l'*INFO PV* et la revue *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*. Les membres bénéficient également d'une réduction pour participer aux sessions de formation, journées d'étude ou colloques organisés par l'AQPV. Enfin, ils sont invités à l'assemblée générale et possèdent un droit de vote selon la catégorie de membre.

L'Association prévoit dans son plan d'action 2015-2016 une campagne de recrutement afin d'augmenter le nombre de membres associatifs et individuels.

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de neuf membres élus en assemblée générale annuelle. Selon les statuts et règlements de l'Association, seuls les membres associatifs et individuels peuvent occuper un siège au conseil d'administration. Les membres sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable.

Au cours de l'année 2014-2015, le conseil d'administration était composé de neuf membres. Les membres se sont réunis à neuf reprises. Les membres du conseil d'administration sont également impliqués dans les activités en fonction de leur expertise et des besoins de l'Association. Ainsi, plusieurs ont contribué tant à la réflexion qu'à la rédaction de projets spécifiques, sans compter l'implication soutenue de la présidente, qui est également porte-parole de l'Association. M<sup>me</sup> Lise Poupart, vice-présidente de l'AQPV, a pour sa part coordonné l'édition de guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*.

**Présidente** | [Arlène Gaudreault](#)

**Vice-présidente** | [Lise Poupart](#)

**Trésorier** | [Fabien Michaud](#)

**Administratrices et administrateurs**

[Claude Bussières](#)

[Sylvie Gravel](#)

[Chantal Lachance](#)

[Manon Monastesse](#)

[Marie Claude Morin](#)

[M<sup>me</sup> Anne-Marie Otis](#)

## ➤ L'équipe de travail

L'équipe permanente est composée de trois employées, soit la directrice générale, l'agente de recherche et d'information et l'adjointe administrative.

Pour l'année 2014-2015, l'Association a dû composer avec plusieurs absences prolongées de ses trois employées. Trois personnes ont été embauchées à contrat pour les remplacer. C'est ainsi que l'AQPV a accueilli dans ses rangs M<sup>me</sup> Marisa Canuto à titre de directrice générale par intérim et de MM. Marc-André Ross et Thomas Belin comme agents d'information.

**Thomas Belin**

Agent d'information par intérim

**Marie-Hélène Blanc**

Directrice générale

**Marisa Canuto**

Directrice générale par intérim

**Katia Leroux**

Agente de recherche et d'information

**Marc-André Ross**

Agent de recherche et d'information par intérim

**Dorra Sediri**

Adjointe administrative



De gauche à droite : K. Leroux, D. Sediri, T. Belin, M. Canuto et M-A. Ross.

# Bilan des activités 2014-2015

## Prises de position et représentations

Depuis ses débuts, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès des instances politiques, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association a contribué à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention. Tous les mémoires et les commentaires produits sont disponibles au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca).

---

### Consultation sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec

Le 22 mai 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi n°22: Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription. L'AQPV reconnaissait qu'il s'agissait d'une avancée, mais elle insistait néanmoins sur la nécessité d'entreprendre un examen plus en profondeur du régime québécois d'indemnisation.

Dans la continuité de ce projet de loi, le ministère de la Justice du Québec (MJQ) lançait en juin 2013 une consultation sur l'aide et l'indemnisation afin d'entendre les recommandations des organismes et des experts dans ce domaine. Cet exercice, auquel l'AQPV a activement participé, devait déboucher sur le dépôt d'une proposition du gouvernement pour améliorer l'aide apportée aux victimes d'actes criminels et à leurs proches.

Lors de ces consultations, l'AQPV a formulé de nombreuses recommandations. Ces dernières se basent sur plusieurs grands principes tels que la reconnaissance des victimes d'actes criminels et leurs proches comme citoyens à part entière, l'actualisation et le renforcement de l'exercice de leurs droits, la reconnaissance de la diversité de leurs besoins, l'accessibilité aux services, l'équité dans les mesures, ainsi qu'une meilleure coordination et concertation des ressources d'aide.

Dans le mémoire soumis au MJQ, l'AQPV a exprimé le souhait que l'on profite de ces consultations pour revoir certaines lacunes du régime d'indemnisation, notamment le délai de prescription, les conditions d'application de la faute lourde, les recours dont disposent les victimes pour contester les décisions de l'IVAC, la représentation

légale des victimes de même que l'accompagnement qui devrait leur être accordé lorsqu'elles s'adressent au Tribunal administratif du Québec. Ce mémoire consacrait également un volet à la formation et au rôle des experts chargés d'évaluer les séquelles des victimes, aux modalités d'accès à ces experts et aux remboursements des expertises. Enfin, l'AQPV suggérait d'améliorer l'information sur les pratiques et politiques de l'IVAC.

En septembre dernier, dans la foulée des annonces des mesures de compressions budgétaires du gouvernement, nous apprenions par les médias que le programme de l'IVAC pourrait lui aussi faire l'objet de coupures. L'Association questionnait, dans un communiqué de presse émis le 18 septembre 2014, cette démarche qui vise à sabrer le régime actuel sous le seul prétexte qu'il est plus coûteux au Québec qu'ailleurs au Canada.

L'AQPV attend du présent gouvernement qu'il ait le courage de réviser et de bonifier ce régime et qu'il travaille en étroite collaboration avec les organismes impliqués dans l'aide aux victimes et la défense de leurs droits. Une chose est certaine: l'AQPV sera à l'affût des moindres développements de cette importante et nécessaire refonte du régime de l'IVAC que les gouvernements qui se sont succédé à l'Assemblée nationale nous promettent depuis longtemps.



## Projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes)

Le 25 février 2014, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, présidente, a présenté devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes les commentaires de l'Association en lien avec le projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes). Ce projet de loi touche notamment la participation des victimes ou de leurs proches lors des audiences de libération conditionnelle, la prise en considération des déclarations des victimes, la communication aux victimes de renseignements pris par la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) dans ses examens, l'obligation de fournir la transcription des audiences de libération conditionnelle aux victimes et aux membres de leur famille ainsi qu'aux délinquants de même que la notification aux victimes lorsqu'un délinquant bénéficie d'une permission de sortir ou d'une libération conditionnelle ou d'office.

Par ailleurs, le projet de loi C-479 apporte des changements majeurs relativement aux modifications sur l'allongement du délai entre les audiences de libération conditionnelle pour les personnes condamnées à perpétuité, à des sentences indéterminées ou à des crimes violents énumérés à l'Annexe 1 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Dans l'intérêt des victimes et de la protection de la société, l'AQPV a rappelé l'importance que la CLCC puisse conserver un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte des progrès du délinquant lors de l'examen de la mise en liberté dans le cas des personnes condamnées à perpétuité ou à des sentences indéterminées. Elle a réitéré la nécessité de maintenir des mesures et des programmes de réinsertion sociale comme dispositifs pouvant mieux assurer la protection de la société.

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a adopté, le 4 mars 2014, un deuxième rapport sur ce projet de loi, avant de le renvoyer par la suite au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. L'AQPV a également acheminé un mémoire à ce comité. Il aligne cinq recommandations qui visent à clarifier le rôle et les droits des victimes d'actes criminels et de leurs proches dans le processus de libération conditionnelle afin de le rendre plus flexible et inclusif pour les victimes ou les membres de leur famille. Ce mémoire est disponible en ligne au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca).

## Le projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes

Le projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes, vise à améliorer les droits des victimes à l'information ainsi que ceux liés à la protection, à la participation et au dédommagement dans le système de justice pénale.

Le 28 octobre 2014, l'AQPV a présenté un mémoire et plusieurs recommandations dans le cadre de l'examen de ce projet de loi par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Cette démarche s'inscrivait dans la continuité des consultations auxquelles l'Association avait activement participé en 2013.

Dans l'ensemble, le projet de loi a été favorablement accueilli et perçu comme un outil pouvant faire avancer les droits des victimes. Mais à l'instar de l'AQPV, plusieurs organismes ont fait part de leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre de cette charte. L'allocation de ressources, l'engagement des gouvernements à tous les paliers, la formation des intervenants, la collaboration des divers acteurs qui travaillent dans le système de justice pénale, l'éducation du public : de nombreuses conditions doivent être mises en place, ont-ils rappelé.

L'étude du projet de loi C-32 a donné lieu à peu d'amendements et plusieurs recommandations visant à améliorer ses dispositions n'ont pas été retenues.

Suite à la 3<sup>e</sup> lecture devant la Chambre des communes, le projet de loi C-32 a ensuite été soumis au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. À cette étape, l'AQPV a déposé un nouveau mémoire afin de participer aux travaux de ce comité.

Le projet de loi a finalement été adopté le 23 avril 2015 sans modifications majeures. L'Association a salué, par voie de communiqué de presse, l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes. Elle entend collaborer avec ses partenaires et les diverses instances gouvernementales à sa mise en œuvre afin que les victimes et leurs proches puissent mieux exercer leurs droits.

## > Sensibilisation

Afin de développer, d'approfondir et de diffuser des connaissances sur la situation des victimes d'actes criminels et sur la victimisation criminelle et ses enjeux, l'Association organise des colloques, des journées d'étude, des conférences et des séminaires à l'intention des intervenantes et intervenants et du grand public. Elle produit également des outils d'information et de sensibilisation sur différentes problématiques.

# 24 HEURES **textos**

## 24 heures textos – Les jeunes, l'amour et le cyberharcèlement

### L'origine de 24 heures textos

Le coffret *24 heures textos*, développé par l'AQPV en collaboration avec le Y des femmes, vise à prévenir le cyberharcèlement et le sextage dans le contexte des relations amoureuses chez les jeunes et à les mobiliser dans la recherche de solutions. Ce coffret propose un DVD comprenant l'adaptation cinématographique de la pièce de théâtre *24 heures textos* et un CD-ROM contenant un guide d'accompagnement. La vidéo démontre, à travers l'histoire de Maude, une élève de 16 ans, comment le cyberharcèlement est une forme de violence particulièrement intrusive. Le guide d'accompagnement propose des suggestions d'activités et des pistes concrètes d'intervention pour les jeunes victimes, témoins et auteurs, pour les adultes qui les accompagnent, et pour les milieux (famille, écoles, organismes communautaires, etc.) dans lesquels ils évoluent. La force de l'outil *24 heures textos* réside dans la qualité de son contenu, l'importance de son sujet, mais aussi dans la prise en main simple, encadrée et efficace par les intervenants sur le terrain.

Au cours des derniers mois, l'équipe de l'AQPV a mis en marche une stratégie de promotion afin de faire connaître cet outil auprès de divers intervenants et organismes et de pouvoir rejoindre les jeunes. Plusieurs organismes entretenant un contact privilégié avec les adolescents ont été rencontrés, notamment le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Scouts Canada, GRIS-Montréal, Tel-Jeunes et le Conseil jeunesse de Montréal.



### Les résultats

Même s'il reste difficile, surtout à court terme, d'en mesurer les retombées, nous avons pu observer que *24 heures textos* est un outil utilisé par de plus en plus d'intervenants sur le terrain et il rejoint ainsi un nombre grandissant de jeunes. L'objectif initial était de diffuser, au cours des deux premières années, 200 coffrets d'intervention sur le cyberharcèlement auprès des milieux jeunesse. Nous évaluons que chaque coffret distribué permet de rejoindre au moins 50 jeunes. Quelques mois après son lancement en avril 2014, ce sont finalement près de 475 coffrets de *24 heures textos* qui se retrouvent en circulation au Québec. À terme, l'AQPV croit que cet outil réussira à sensibiliser plusieurs centaines d'organisations qui oeuvrent auprès des jeunes. Celles-ci auront appris à mieux identifier le cyberharcèlement et mieux soutenir les jeunes qui le vivent en ayant une meilleure connaissance du caractère potentiellement criminel de ces actes. Le coffret *24 heures textos* mettra aussi des moyens et des ressources à leur disposition pour créer un environnement plus sécuritaire pour les jeunes.

### Prix Égalité 2015

L'AQPV s'est mérité le Prix Égalité 2015 dans la catégorie « Prévention de la violence » avec son projet contre le cyberharcèlement *24 heures textos*.

Le Prix Égalité, remis par la ministre de la Justice du Québec, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée, récompense des projets réalisés par des organismes qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.





## ➤ Formation

La formation est au cœur de la mission de l'AQPV. Elle est nécessaire pour intégrer de nouvelles connaissances en victimologie, pour améliorer les compétences et les pratiques, pour comprendre les changements qui viennent reconfigurer l'aide et l'intervention auprès des victimes dans différents contextes et mieux en analyser les enjeux. Chaque année, l'Association offre des formations de pointe dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine.

### Les victimes face au système de justice: comment mieux les outiller

Au cours de l'année 2014-2015, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a continué d'offrir la formation, intitulée *Les victimes face au système de justice: comment mieux les outiller*. Cette formation a été créée en réponse aux besoins exprimés par de nombreux professionnels des ressources d'aide aux victimes à la suite de la parution du guide « Votre parcours dans le système de justice ». La formation a été conçue avec le soutien de M<sup>e</sup> Esthel Gravel, Ad. E., à l'époque procureure aux poursuites criminelles et pénales. D'une durée de deux jours, elle allie informations juridiques, exercices pratiques et échanges entre intervenants de divers réseaux d'aide aux victimes.

Dispensée cette année par M<sup>me</sup> Anne Couture, la formation fait appel à la participation d'une responsable du suivi aux victimes à la Commission québécoise des libérations conditionnelles et d'une gestionnaire régionale aux Services aux victimes du Service correctionnel du Canada. Membre du Barreau pendant plus de 35 ans, Anne Couture a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle aux poursuites criminelles et pénales et s'est particulièrement investie dans les dossiers d'agression sexuelle et de violence conjugale.

La formation *Les victimes face au système de justice: comment mieux les outiller* a reçu l'appui du Directeur des poursuites criminelles et pénales qui signe le « Mot du directeur » dans le cahier de la personne participante distribué lors de la formation.

Au cours de l'année 2014-2015, la formation s'est tenue dans trois villes du Québec: Montréal, Trois-Rivières et Québec. Au total, cinq séances de formation ont été dispensées, auxquelles 114 personnes ont participé. Ces formations ont été offertes à des intervenants œuvrant dans plusieurs organismes tels que les CAVAC, les CALACS, les CSSS et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Cette année, les participants ont visité une salle de télé-témoignage de même que les locaux du CAVAC. À Québec, une juge est venue expliquer le déroulement du télé-témoignage ainsi que répondre à toutes questions des participants. À Montréal, les participants ont pu assister à une enquête sur remise en liberté.

L'Association recueille, pour chacune de ces formations, les commentaires et évaluations des personnes participantes et en tient compte dans la préparation de sa programmation annuelle. Cette année encore, la formation a été grandement appréciée. En témoigne les commentaires suivants :

*« Enrichissante, claire et a permis de vulgariser des notions et enjeux complexes. Une découverte ! »*

*« Exceptionnelle ! L'une des meilleures formations reçues. J'ai grandement apprécié la présentation "personnalisée" avec les exemples vécus par la conférencière. La documentation est très bien faite et complète. »*

*« Je connaissais beaucoup le système judiciaire pour avoir eu plusieurs formations sur le sujet. J'ai quand même beaucoup appris sur les subtilités de ce dernier. »*

### Sessions de formation 2014-2015

21-22 oct 2014	Québec (25 participants)
4-5 nov 2014	Québec (25 participants)
26-27 nov 2014	Trois-Rivières (21 participants)
17-18 fév 2015	Montréal (25 participants)
3-4 mars 2015	Trois-Rivières (18 participants)

## ► Publications

Répondre aux besoins d'information des victimes, des membres et des partenaires est une activité centrale de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. L'ampleur et la diversité des questionnements soulevés par les victimes d'actes criminels et les intervenants qui les accompagnent sur une foule de sujets témoignent de la nécessité d'offrir des outils d'information vulgarisée de qualité qui permettent d'enrichir leurs connaissances et mieux les guider.

### Série DROITS ET RECOURS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

#### La série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* : la poursuite de nos travaux

En juin 2013, l'AQPV déposait au ministère de la Justice du Canada une demande de financement pour adapter ou compléter la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* et pour assumer des frais de traduction afin de les rendre plus accessibles. Cette demande était accompagnée de 40 lettres d'appui d'organisations partenaires. Elle a été acceptée en avril 2014 et a permis de faire avancer nos travaux au cours de la dernière année.

#### « *Votre parcours dans le système de justice* »

Rédigé en 2012-2013, le guide « *Votre parcours dans le système de justice* » est le premier de la série. Ce guide vise à les aider à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale pour adultes, à orienter leurs démarches pour obtenir aide et réparation et à faciliter l'exercice de leurs droits et recours. On y retrouve ce que les victimes et les personnes qui les accompagnent doivent savoir pour naviguer de façon éclairée dans le système de justice.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, il y a eu 1 476 consultations de la version électronique du guide sur le site web de l'AQPV et plus de 400 guides en format papier avaient été distribués.

« *Votre parcours dans le système de justice* » a été traduit en anglais au cours de la dernière année et sera disponible sous peu dans sa version papier et dans sa version électronique sur le site web de l'Association.



**« Votre parcours dans le système de justice :  
Quand le contrevenant est un adolescent »**

Si le système de justice des mineurs s'est surtout concentré sur la prévention de la récidive chez les jeunes contrevenants, par ailleurs, il a longtemps tardé à apporter des réponses aux besoins des victimes. Jusqu'à l'entrée en vigueur, en 2003, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les mesures de réparation envers les victimes ou leurs proches étaient peu structurées et à peu près inexistantes. Depuis plus de dix ans maintenant, la prise en considération de leurs intérêts et de la réparation des torts qui leur sont causés font partie des principes directeurs de la LSJPA. Bien qu'il faille saluer ces avancées, l'équilibre entre le respect des droits des victimes et ceux des jeunes contrevenants demeure un objectif à atteindre.

Le guide « Votre parcours dans le système de justice : Quand le contrevenant est un adolescent » fournit aux victimes des informations leur permettant de se repérer dans le système de justice des mineurs et de mieux connaître et exercer leurs droits. Ce document vise aussi à soutenir les intervenants dans leur travail d'accompagnement et d'aide auprès des victimes. Il comprend plus de **65 questions-réponses**, au-delà de **40 conseils pratiques, aide-mémoire et encadrés informatifs** de même que plus de **75 ressources d'aide et d'information**.

Ce guide sera lancé à l'automne 2015 dans le cadre d'une journée de réflexion sur les droits des victimes dans le système de justice pour mineurs.

« Votre parcours dans le système de justice : Quand le contrevenant est un adolescent » a été traduit en anglais et sera disponible sous peu dans sa version papier et dans sa version électronique sur le site web de l'Association.



## Série DROITS ET RECOURS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

### Suite

#### **« Votre parcours dans le système de justice : Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire »**

La rédaction du guide « Votre parcours dans le système de justice : Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire » est en voie d'être terminée. Spécifiquement adapté pour les personnes victimes issues de l'immigration récente ou à statut précaire, il fournit des notions de base en droit criminel et en droit de l'immigration qui permettent aux victimes de mieux comprendre le fonctionnement du système de justice pénale, d'orienter leurs démarches de même que de faciliter l'exercice de leurs droits tout en démystifiant les incidences du processus judiciaire sur leur statut d'immigration. Dans l'ensemble, le guide comprend plus de **175 questions-réponses** et au-delà de **80 conseils pratiques, aide-mémoire et encadrés informatifs**. On y trouve aussi une **centaine de références utiles** à des ressources d'aide et d'information qui peuvent répondre aux besoins particuliers des victimes nouvellement arrivées en sol québécois ou plus vulnérables compte tenu de la précarité de leur statut. Ce document est également un outil précieux pour les intervenants qui accompagnent les victimes dans leurs démarches judiciaires et auprès des diverses instances en matière d'immigration.

#### **« Votre parcours dans le système de justice : Quand la victime est mineure »**

La rédaction du guide « Votre parcours dans le système de justice : Quand la victime est mineure » se poursuit selon l'échéancier prévu. Rédigé dans un langage clair et accessible, il s'adresse spécifiquement aux parents, aux tuteurs et aux proches d'un mineur victime d'un acte criminel ainsi qu'aux adolescents victimes. Il a pour objectif de faciliter le parcours des jeunes victimes et de leurs proches dans le système de justice pénale et auprès des services de la protection de la jeunesse. Il donne de l'information sur les diverses formes de victimisation subies par les personnes mineures ainsi que sur leur prévalence. Il fournit aussi des notions de base en droit criminel et sur la Loi de la protection de la jeunesse. Le guide contient plus de **200 questions-réponses et des encadrés informatifs ainsi que des conseils pratiques** dont plusieurs s'adressent spécifiquement aux adolescents. De plus, il est doté d'une section *Ressources* exhaustive pouvant orienter et soutenir les jeunes victimes ainsi que tous les membres de la famille.

## Site web de l'AQPV

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le site Web de l'AQPV a enregistré 43 261 visites provenant de 24 133 visiteurs différents. Pendant cette période, 817 344 pages ont été consultées, soit une moyenne de 18,89 pages par visite. La durée moyenne des visites a été de 3 minutes et 37 secondes. On dénombre également 1 683 496 hits (requêtes faites aux serveurs) et 5 638 téléchargements de fichiers mis à la disposition des visiteurs.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le mois de mars a été le plus fréquenté. Le site a alors reçu 5 286 visites de 3 007 visiteurs différents. 111 611 pages ont été consultées et 210 792 hits ont été répertoriés.

De manière générale, on constate que l'année 2015 démarre très bien pour le site, avec une fréquentation en hausse. Il faut donc continuer à l'alimenter régulièrement, car c'est un très bon véhicule pour faire connaître l'AQPV et ses activités.

Nouveauté: depuis le 4 mars 2015, à chaque début de semaine, vous avez la possibilité de consulter la revue de presse sous la rubrique « Actualités » sur la page d'accueil du site web de l'AQPV. Cette dernière propose une sélection d'articles de presse abordant divers sujets d'intérêt pour les membres et les partenaires de l'AQPV.



## L'INFO PV - Bulletin de liaison de l'AQPV

L'INFO PV se veut un outil de communication entre l'Association, ses membres et ses partenaires. Il s'agit d'un bulletin électronique dans lequel on peut suivre l'évolution des dossiers et activités de l'Association. Chaque numéro présente aussi un de nos membres ou collaborateurs, les nouvelles publications et les événements à venir dans le domaine de la victimologie, comporte une capsule juridique, historique et hors frontières. Au cours de la dernière année, un seul numéro a été publié, en mars 2015. Outre la présentation de la récente *Loi sur la justice réparatrice* du Manitoba, l'édition présentait une réflexion de l'Association des groupes d'intervention en défense de droit en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) sur le traitement et l'hébergement forcés en psychiatrie et une analyse du débat public sur le projet de loi C-391 (abrogation du registre des armes d'épaule).



## ➤ Partenariats et concertation

Depuis ses débuts, l'AQPV a développé et maintenu des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur les instances décisionnelles ou en participant activement à des comités, groupes de travail et tables de concertation régionales, provinciales et nationales. En 2014-2015, les activités se sont poursuivies. Quelques faits saillants :

- Partenariat avec le **Centre de services de justice réparatrice (CSJR)** dans le cadre de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2015* sur le thème de « Façonner l'avenir ensemble ». Le CSJR a présenté un atelier « argile » pour douze femmes survivantes à Pierrefonds. L'AQPV a collaboré à la planification de l'événement et à la Cérémonie hommage au café l'Artère au cours de laquelle les participantes présentaient leur œuvre et un témoignage sur leur parcours de guérison.
- Membre du **Comité consultatif national sur les questions concernant les victimes**. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, siège sur ce Comité qui réunit des représentants des services œuvrant dans le champ de l'assistance aux victimes ou en défense des droits. Le mandat du Comité est d'agir comme groupe consultatif auprès du Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada, du Bureau national pour les victimes d'actes criminels de Sécurité publique Canada, du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Ce comité ne s'est pas réuni au cours de la dernière année, mais la participation de la présidente s'est poursuivie sous la forme de collaborations et d'échanges ponctuels.
- Membre du **Comité organisateur de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels**. Le mandat de ce Comité est de fournir des suggestions, des conseils et un appui au Centre de la politique concernant les victimes pour élaborer le programme, planifier des activités et promouvoir la *Semaine nationale* qui se déroule chaque année au mois d'avril. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, a participé à des conférences téléphoniques et discussions dans le cadre de l'organisation des colloques qui se sont tenus à Ottawa, Vancouver et Halifax à l'occasion de la 10<sup>e</sup> *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels*.
- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)**. Pendant l'absence de la directrice générale, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Blanc, M<sup>me</sup> Marisa Canuto, directrice générale par intérim, a siégé au conseil d'administration de la TCVCM.
- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal**. La directrice générale siège à cette Table. Pendant son absence, M<sup>me</sup> Marisa Canuto, directrice générale par intérim, a participé aux réunions mensuelles de la Table.
- Membre de la **Table Justice – DITED de Montréal**, la table de concertation pour un traitement juste et équitable des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement au sein du système de justice pénale de la région de Montréal. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, a participé à une journée de formation sur les victimes et le système de justice organisée par la Table et à la réunion du 26 novembre 2014.
- Membre de l'équipe **Trajetvi** (trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité) à titre de partenaire communautaire.
- Membre du **Comité intersectoriel sur les Violences basées sur l'honneur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes**. Les travaux du comité ont permis la réalisation de deux journées de réflexion sur la problématique les 23 et 24 avril 2014.



## ➤ Participation à des activités organisées par des partenaires

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître notre ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

- Journée de réflexion « Les violences basées sur l'honneur – Comprendre pour agir » organisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, avril 2014.
- Tenue d'un kiosque lors de la journée de sensibilisation et de concertation en agression sexuelle organisée par le comité en agression sexuelle Haut-Richelieu/Rouville, mai 2014.
- 82<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, colloque « La violence à l'école : un concept multidimensionnel sous la loupe des scientifiques », mai 2014.
- Tenue d'un kiosque lors de la rencontre-réseau-tage des intervenants en matière de violence conjugale et intrafamiliale organisée par le Service de police de la Ville de Montréal, juin 2014.
- Soirée-bénéfice pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), octobre 2014.
- Forum sur la lutte contre l'intimidation organisé par le ministère de la Famille du Québec, octobre 2014.
- Conférence sur la cyberintimidation pour les parents et les enfants organisée par le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL), novembre 2014.
- X<sup>e</sup> anniversaire du Bureau international des droits des enfants (IBCR), décembre 2014.
- Participation à la table ronde « Tirer des leçons d'une tragédie : 25 ans après Polytechnique » organisée par la Coalition pour le contrôle des armes à feu, décembre 2014. Ce fût l'occasion de défaire certains mythes véhiculés dans les médias traditionnels au sujet du contrôle des armes à feu en plus d'échanger sur les techniques de mobilisation à privilégier afin de sensibiliser la population à certains dossiers politiques.
- En décembre 2014, en collaboration avec M<sup>e</sup> Richard Lacharité du Centre communautaire juridique de Montréal, l'AQPV a accueilli dans ses bureaux M<sup>e</sup> Laurence Chaintron, chef du bureau de l'accès au droit du ministère de la Justice (France) dans le cadre d'une mission au Québec. Pour l'occasion, plusieurs partenaires s'étaient joints à nous : M. Serge Charbonneau, directeur du Regroupement des organismes de justice alternative (ROJAQ), M<sup>me</sup> Estelle Drouvin, coordonnatrice du Centre de services de justice réparatrice, M<sup>me</sup> Sylvie Gravel, chercheure au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), M<sup>me</sup> Manon Monastesse, directrice à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et M<sup>e</sup> Sophie Lamarre, procureure aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des affaires de la jeunesse.
- Participation à l'enregistrement d'une capsule vidéo sur le thème de la Charte canadienne des droits des victimes dans le cadre du projet Consultation en ligne de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), février 2015.

## ➤ Conférences et consultations

L'Association est sollicitée pour prendre la parole lors d'événements et pour exprimer son point de vue lors de consultations. Ce sont autant d'occasions d'approfondir des enjeux liés à la défense des droits et à l'accompagnement des victimes et de partager notre expertise sur ces questions.

- Conférences de M<sup>mes</sup> Arlène Gaudreault et Marie-Hélène Blanc lors de la journée de formation et d'information de la Table de concertation du Domaine-du-Roy, Saint-Félicien, mai 2014.
- Animation par M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault du colloque de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) sur le thème « Les autorisations judiciaires de soins : le trou noir de la psychiatrie », Montréal, mai 2014.
- Conférence de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault intitulée « Les droits des victimes d'actes criminels : regard sur nos réalisations et les défis à relever » lors du Carrefour des pratiques organisé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie-Centre-du-Québec, Trois-Rivières, juin 2014.
- Conférence de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault intitulée « Les droits des victimes d'actes criminels. En route vers de nouveaux changements? » dans le cadre de la Conférence pour les victimes de conduite avec facultés affaiblies organisée par MADD Canada – Les mères contre l'alcool au volant, section Québec, Laval, juin 2014.
- Présentation de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault au Comité stratégique et de concertation des partenaires corporatifs en matière de relations avec la communauté du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à son comité de direction sur les besoins des victimes et la réponse des services policiers, Montréal, octobre et décembre 2014.
- Participation de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault à une entrevue concernant l'évaluation de projets dans le cadre de la Stratégie fédérale et de l'évaluation de projets du ministère de la Justice du Canada, février 2015.

## ➤ Présence dans les médias

Entrevues accordées par la présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, à l'occasion du dépôt du projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes :

- Radio-Canada (Québec, Montréal, Vancouver), 3 avril 2014.
- Téléjournal RDI, 4 avril 2014.
- Robert Dutrisac, Le Devoir, « L'aide aux victimes d'actes criminels pourrait écopier », 19 septembre 2014.
- Geneviève Geoffroy, Le Trait-d'Union, « La Charte des victimes soulève des inquiétudes », 3 décembre 2014.

## ➤ Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2015<sup>1</sup>

Les résultats financiers de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 mars 2015 présentent des produits de 471 776 \$, des charges de 432 603 \$, donc un surplus pour l'exercice de 39 173 \$. L'actif net non affecté pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2015 est maintenant de 68 937 \$.

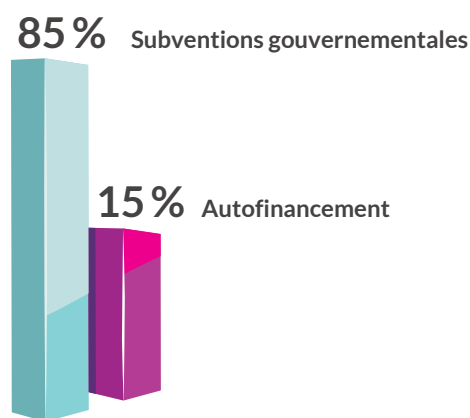
### Résultats du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Pour la période 2014-2015, les activités de l'AQPV ont pu se réaliser grâce aux subventions gouvernementales (85 % des revenus), dont la principale provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (150 000 \$) par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui contribue, quant à lui, à hauteur de 42 480 \$ pour le soutien à la mission de défense collective des droits. Plusieurs autres subventions gouvernementales (208 106 \$) ont été accordées, notamment par le ministère de la Justice du Canada et par le ministère de la Justice du Québec pour les travaux d'élaboration des guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 70 586 \$ (15 %).

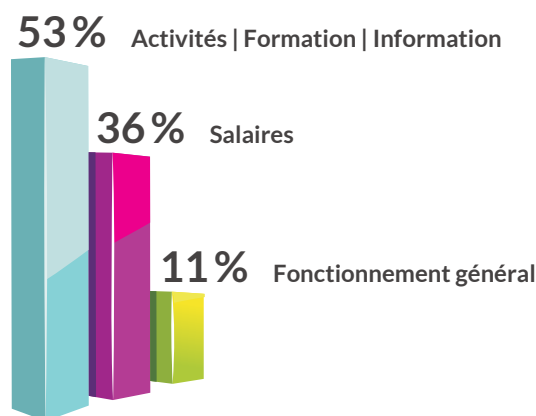
Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 155 349 \$ (36 %), les dépenses reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation ont été de 228 848 \$ (53 %) tandis que les frais de fonctionnement général de l'Association ont été de 48 406 \$ (11 %).

Fabien Michaud  
Trésorier

#### Produits



#### Charges



1- Les informations financières sont extraites du Rapport de l'auditeur indépendant, M. Martin Duchesne CPA auditeur, CA.

## Remerciements

16

Rapport annuel 2014-2015

Merci à toutes et tous les bénévoles, aux personnes-ressources, aux collaborateurs et collaboratrices à *L'INFO PV*, et à celles et ceux qui ont contribué à la diffusion des connaissances et à la réalisation des objectifs et des activités de l'Association au cours de l'année 2014-2015 : M<sup>me</sup> Isabelle Allard, M<sup>e</sup> Line Bachand, M<sup>me</sup> Sylvie Biscaro, M<sup>me</sup> Maryse Boutin, M<sup>me</sup> Marie-Claude Brunelle, M<sup>me</sup> Johanne Carbonneau, M. Robert Caron, M<sup>e</sup> Catherine Cartier, M<sup>me</sup> Francine Cayer, M. Serge Charbonneau, M<sup>me</sup> Julie Charest, M<sup>me</sup> Irène Demczuk, M<sup>e</sup> Émilie Chevrier, M<sup>me</sup> Anne Couture, M<sup>e</sup> Ian Demers, M<sup>me</sup> Estelle Drouvin, M<sup>me</sup> Annie Gagnon, M<sup>me</sup> Jocelyne Gaudreau, M<sup>me</sup> Manon Gélinas, M. Richard Goldman, M<sup>e</sup> Sophie Lamarre, M<sup>me</sup> Marie-Eve Lamoureux, M<sup>e</sup> Julie Lassonde, M. Dave Lysight, M<sup>me</sup> Marielle Mailloux, M<sup>me</sup> Claire Morin, M<sup>e</sup> Sandra Palmieri, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Senay, M<sup>e</sup> Serge Silawo, M. Jacques Tanguay, M<sup>e</sup> Jean Turmel, M<sup>me</sup> Diana Yaros et M<sup>e</sup> Miray Zahab.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes tient à souligner l'apport positif et inestimable des membres du conseil d'administration à la réalisation de la mission de l'organisme en 2014-2015, particulièrement de la présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, et de la vice-présidente, M<sup>me</sup> Lise Poupart. Leur travail acharné et rigoureux a permis à l'AQPV de maintenir un niveau élevé d'activités.

## Ministères subventionnaires en 2014-2015

**Justice**  
Québec 

 Ministère de la Justice  
Canada

Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales

Québec 





Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

4305, rue d'Iberville, bureau 201

Montréal (Québec) H2H 2L5

Tél.: 514 526-9037 Téléc.: 514 526-9951

Courriel: [aqpv@aqpv.ca](mailto:aqpv@aqpv.ca)

[aqpv.ca](http://aqpv.ca)

24 HEURES  
textos

Série DROITS ET RECOURS  
DES VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

l'info

Les Cahiers de  
PV Antenne  
sur la  
victimologie